

Délibération n° 74-14 du 11 Décembre 1974
portant approbation de la Décision Modificative
n° 3 du budget 1974

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie,
après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°3 du budget 1974 de l'Agence.

En conséquence de cette décision modificative le budget est arrêté :

En recettes :

SECTION I	201 300 483	
SECTION II	<u>6 575 460</u>	
Total	207 875 943	207 875 943

En dépenses:

SECTION I		
A - Etudes et interventions	100 612 324	
B - Fonctionnement	<u>55 464 195</u>	
Total	156 076 519	
SECTION II		
A - Etudes et interventions	138 682 761	
B - Immobilisations	<u>3914 748</u>	
Total	142 597 509	
Total des dépenses	298 674 028	298 674 028

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution
de roulement de 90 798 085 F.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET